

Pantin, le 24 septembre 2020

Règles sanitaires appliquées durant l'épreuve du concours d'Assistant socio éducatif

Madame, Monsieur,

Cette période de crise sanitaire, nous a contraints à changer nos habitudes dans notre vie professionnelle et quotidienne. L'organisation des épreuves de ces examens a également du être adaptée afin que votre santé, celle des personnels du Centre de gestion et des surveillants soit préservée.


Je vous demande donc impérativement d'appliquer les règles ci-dessous et je vous informe qu'en cas de non respect de ce cadre, tout candidat pourra se voir refuser l'accès au centre de gestion, ou à la salle dans laquelle il est convoqué. **Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être immédiatement exclu par le jury qui assure la police du concours.**

- Port du masque obligatoire, **correctement positionné**, dans les files d'attente, lors de chacun de vos déplacements, en cas d'échange avec un membre de l'organisation et **pendant toute la durée des épreuves**
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique à l'entrée du site ou de votre salle, puis régulièrement durant les épreuves, ainsi qu'après un passage aux toilettes,
- Respect de la distance d'un mètre entre chaque candidat,
- Pas de déplacement aux toilettes sans autorisation et sans être accompagné d'un surveillant
- Interdiction d'emprunter du matériel à un autre candidat,
- Se conformer aux indications du personnel notamment lors de la fin des épreuves
- Jeter votre ou vos masques usagés dans les poubelles destinées à cet effet.

J'en appelle à la responsabilité de chacun, afin que ces épreuves se déroulent dans les meilleures conditions et favorisent toutes vos chances de réussite:

Je vous remercie et vous souhaite bon courage.

Le Président du jury



Arsène BOLOUVI,
Attaché territorial principal
au département de Seine-Saint-Denis